

DÉCISION DU MAIRE N° 2026/09/84

Objet : 84 - Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec Les Grands Théâtres pour l'organisation d'un spectacle à La Halle Michel Drucker.

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 7 avril 2026 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le souhait de la Ville d'organiser un spectacle à La Halle Michel Drucker,

Décide

- De donner son accord à la signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle conclu avec Les Grands Théâtres, entreprise domiciliée 1, La Sentinelle Sud « La Roussière », 27270 Mesnil en Ouche, représentée par Monsieur Jérôme Foucher, en sa qualité de producteur, pour l'organisation d'une représentation du spectacle « Un toit pour 4 », qui aura lieu à la Halle Michel Drucker, le dimanche 31 janvier 2027 à 15h00, et ce pour un montant total de 9 495 € T.T.C.
Pour cette représentation, une billetterie sera ouverte, sur le tarif 2027 « Hors catégorie ».

Fait à Vire Normandie, le 17 septembre 2026

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Pascal MARTIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260922-84-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2026
Publication : 22/09/2026

Décision du Maire n°2026/09/84 du 17 septembre 2026



Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.